

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
31 octobre 2017
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 5^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 5 octobre 2017, à 15 heures

Président : M. Ramirez Carreño (République bolivarienne du Venezuela)**Sommaire**

Point 62 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non couverts par
d'autres points de l'ordre du jour*) (*suite*)

Audition de pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 62 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (suite)

Audition de pétitionnaires (suite)

1. **Le Président** déclare que, conformément à la pratique habituelle de la Commission, les pétitionnaires sont invités à prendre place à la table qui leur est réservée. Ils se retireront après avoir prononcé leurs déclarations respectives.

Question des îles Turques et Caïques (A/C.4/72/6)

2. **M. Roberts** (Forum des îles Turques et Caïques) dit que les îles Turques et Caïques ont été récemment dévastées par deux ouragans en deux semaines, qui ont détruit 75 à 90 % des habitations et des infrastructures économiques dans les principales îles. La population est confrontée à une pénurie aiguë de vivres et d'eau. Les commerces, dont les hôtels, reprennent lentement leurs activités. Les îles Turques et Caïques ayant été un appendice colonial du Royaume-Uni depuis la fin du XVIII^e siècle, les Marines royales britanniques et d'autres militaires ont participé aux actions de relèvement en contribuant au maintien de la loi et de l'ordre, aux opérations de nettoyage et à la fourniture de vivres et d'eau. Les Britanniques doivent être salués pour ces actions, sachant notamment que leur absence avait été durement ressentie lors des précédentes catastrophes naturelles car ils n'avaient alors apporté aucune assistance à l'île, ni physique ni financière.

3. La Quatrième Commission et les Nations Unies doivent aider ce pays autant que possible car il fait face à des difficultés sans précédent, dont une grande partie tient à la négligence chronique dont a fait preuve la Puissance administrante. Les cadavres d'immigrants illégaux partis de pays voisins pauvres sont rejetés par la mer sur les rivages de l'île car les Britanniques ont négligé la protection de l'intégrité des frontières du Territoire telle qu'elle est inscrite dans la Constitution du Territoire et dans les conventions internationales. Les îles ont également connu une montée considérable de criminalité, devant laquelle les forces britanniques sont restées sans réaction. Plusieurs touristes ont été attaqués par armes à feu et tués, ce qui a compromis l'activité touristique dont dépendent les îles.

4. **M. Arcia Vivas** (République bolivarienne du Venezuela) demande au pétitionnaire d'expliquer de quelle manière le contrôle exercé par la Puissance administrante sur l'administration politique des îles Turques et Caïques a entravé la capacité des îles de se

relever de telles catastrophes naturelles et, plus généralement, de progresser sur le chemin de l'autodétermination.

5. **M. Rivero** (Cuba) exprimant sa solidarité avec les Territoires touchés récemment par des ouragans, demande au pétitionnaire ce que la Puissance administrante doit faire pour contribuer davantage aux actions de relèvement.

6. **M. Roberts** (Forum des îles Turques et Caïques) répondant au représentant du Venezuela, dit qu'après les précédentes catastrophes naturelles, la Puissance administrante avait dans l'ensemble affirmé à son pays qu'il était seul. La Grande-Bretagne participe actuellement aux actions de relèvement comme cela a été indiqué. Le Gouvernement britannique a annoncé qu'il mobilisait 32 millions de livres sterling pour le relèvement de tous les Territoires de l'outre-mer, dans les Caraïbes, les îles Vierges britanniques, Anguilla et les îles Turques et Caïques. Ce montant est cependant loin de suffire, ne serait-ce que pour un seul Territoire.

7. En réponse au représentant de Cuba, l'intervenant explique que les ressources propres du Territoire ne suffisent pas à faire face aux catastrophes naturelles, celui-ci doit donc compter presque en totalité sur le Royaume-Uni. Sachant que le processus de relèvement est long, le Royaume-Uni doit continuer à apporter son assistance. Il faut noter que Cuba constitue la meilleure source d'informations en ce qui concerne les actions destinées à atténuer les effets des ouragans dans le monde occidental. Son pays est reconnaissant d'avoir beaucoup appris de Cuba dans le passé.

Question du Sahara occidental (A/C.4/72/7)

8. **M. Lecoq**, intervenant à titre personnel en qualité de député à l'Assemblée nationale française, dit que le Sahara occidental, qui est le dernier territoire colonisé d'Afrique, a mis son avenir entre les mains des Nations Unies lorsqu'il a accepté le cessez-le-feu de 1991 entre les deux parties au conflit. Depuis cette date, le Territoire a malheureusement pâti de l'inertie du système des Nations Unies et de la *realpolitik*. L'explication la plus cynique de l'hésitation de la communauté internationale est que cette situation bénéficie au Maroc, qui a continué d'exploiter le sous-sol et les ressources halieutiques du Territoire. Certaines grandes compagnies multinationales sont également complices de cette inertie puisqu'elles ont profité de l'incertitude régnante pour piller les ressources du Territoire. La Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcée contre l'exploitation par le Maroc des ressources du Sahara occidental en

décembre 2016, mais nombre de produits du Territoire continuent de circuler en Europe.

9. Des experts indépendants ont confirmé que les autorités marocaines ont arbitrairement placé en détention des prisonniers politiques sahraouis, qui ont subi des traitements dégradants et des actes de torture. L'injustice chronique et le chômage de masse qui frappent la population sahraouie, ajoutés à l'instabilité dans le Sahel voisin et aux conditions de vie déplorables dans les camps de réfugiés en Algérie, pourraient facilement faire sombrer la région dans la violence. Les Nations Unies ne peuvent donc pas se permettre d'être inactives. Tous les pays, notamment la France, sont appelés à respecter les résolutions des Nations Unies afin que le peuple du Sahara occidental puisse vivre dans la liberté et l'égalité.

10. **M. Vaccari** (sénateur italien et membre de l'Inter groupe parlementaire italien de solidarité avec le peuple sahraoui) dit que son groupe mène des actions de sensibilisation en Italie sur les violations des droits de l'homme commises contre le peuple sahraoui au Sahara occidental et la promotion de son droit à l'autodétermination.

11. Le Maroc, qui a dressé un grand nombre d'obstacles à la tenue du référendum au Sahara occidental, continue de commettre des violations des droits de l'homme contre la population sahraouie. Ces violations ont été attestées par des observateurs indépendants tels qu'Amnesty International et la Fondation Robert F. Kennedy pour les droits de l'homme, mais elles ont été médiatiquement occultées pour éviter un examen international. En outre, le Maroc continue d'exploiter illégalement les ressources naturelles du Sahara occidental en violation des droits souverains du peuple sahraoui et souvent avec la complicité d'entités étrangères.

12. La communauté internationale ne doit pas légitimer le statu quo. Elle doit rejeter l'occupation militaire marocaine, qui est illégale. En 2015, une coalition parlementaire italienne a visité les camps de réfugiés de Tindouf et observé directement les conditions de vie effroyables des habitants de ces camps. Il est à espérer que le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental contribueront à renouer le dialogue entre les parties impliquées.

13. **M. Bazaid** (Projektgruppe Westsahara), s'exprimant en qualité de journaliste, de militant des droits de l'homme et de Sahraoui, dit que le peuple du Sahara occidental est victime de violations des droits de l'homme depuis presque 37 ans d'occupation marocaine. Selon Human Rights Watch et Amnesty

International, le nombre des violations des droits de l'homme commises par les policiers marocains, comme celles qui ont touché les manifestants de Gdim Izik, sont en hausse. Le Secrétaire général et la communauté internationale doivent immédiatement prendre des mesures pour que cessent les violations commises dans le Territoire occupé.

14. Le processus de décolonisation n'est pas achevé: bien que le peuple sahraoui ait toute confiance en l'Organisation des Nations Unies, il attend toujours la tenue d'un référendum d'autodétermination. Les Nations Unies devraient élargir le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) de sorte qu'elle puisse traiter des violations des droits de l'homme dans le Territoire occupé. Il faut également que se tienne le référendum promis. Le Maroc doit quant à lui libérer tous les prisonniers politiques sahraouis et cesser l'exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental.

15. **M. Fall** (Natural Resources Watch) dit qu'en occupant le Sahara occidental, le Maroc mène une politique économique basée sur des gains à court terme qui réduit les Sahraouis à une minorité dans leur patrie. Ceux-ci sont largement sous-représentés, que ce soit en tant que participants ou de bénéficiaires, dans les industries locales telles que la pêche, l'agriculture et l'exploitation des phosphates. Le Maroc a placé ces industries sous la coupe et la surveillance des militaires, avec le concours de plusieurs compagnies étrangères qui en tirent d'énormes profits. Après 40 ans d'occupation, le Territoire ne compte aucune université. On y trouve deux hôpitaux seulement. La majorité des professionnels de la santé et des enseignants sont marocains.

16. Grâce à la générosité de l'Algérie, les Sahraouis des camps de réfugiés peuvent vivre dans la dignité. Cependant, un grand nombre d'entre eux, parmi les plus brillants, sont détenus dans les prisons marocaines pour des raisons politiques sans qu'on sache quoi que ce soit de leur sort. La plupart des électeurs, lors des élections organisées par les Marocains dans le Territoire, sont des colons marocains. Si quelques dizaines de Sahraouis ont volontairement choisi de devenir Marocains, le reste des Sahraouis devraient être autorisés à exprimer leur choix librement. La Puissance occupante est à l'évidence bénéficiaire du cessez-le-feu avec le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro (Front Polisario). Le Conseil de sécurité devrait soit fixer une date pour la tenue du référendum soit permettre au peuple sahraoui d'exprimer son droit à l'indépendance

dans des termes que l'occupant comprendrait, que ce soit de gré ou de force.

17. **M. Barakat** (Algerian-American Association) dit que les armées des puissances coloniales successives ont réduit en esclavage, opprimé et pillé un peuple démuni et sans défense – le peuple sahraoui – dont la seule aspiration est de vivre dans la dignité. La relation entre le Sahara occidental et la Puissance occupante actuelle – le Maroc – est une relation de répression comme l'attestent les conclusions des missions conduites par la Commission au Sahara occidental. Le Maroc ayant la haute main sur la situation, il manipule le processus de paix, répand des contre-vérités, gagne du temps et, finalement, met en échec l'ONU dans les tentatives qu'elle mène pour parvenir à un règlement pacifique du conflit et défendre le peuple sahraoui. La partie sahraouie reste la seule partie au conflit qui, volontairement et sans relâche, a privilégié le dialogue et évité toute mesure pouvant entraver le mandat de l'ONU. Il appartient donc aux Nations Unies de régler la question du Sahara occidental avec le même zèle affiché dans bien d'autres situations en faisant prévaloir avec force la position morale qui s'impose.

18. **M. Yara** (Western Sahara IT) dit que le Maroc occupe illégalement le Sahara occidental et a tué et violé les droits de nombreux Sahraouis pendant l'occupation. En tant que Sahraoui, l'orateur peut attester que le Gouvernement marocain a délibérément pris pour cible des enfants afin de changer la perception qu'ils ont de leur propre histoire. Il a également empêché les médias de rendre compte des violations commises contre les Sahraouis en emprisonnant des journalistes et des militants des droits de l'homme.

19. On a promis au peuple sahraoui un référendum qui n'a jamais eu lieu. Dans l'intervalle, le Maroc a séparé des familles et exploité toutes les ressources naturelles de la région, dont les phosphates, le poisson et le sable. Le Gouvernement marocain a fait pression sur de nombreux gouvernements et organismes, ainsi que sur l'Union africaine, pour réduire l'appui dont bénéficie le peuple sahraoui. Les spécialistes du droit international et les Nations Unies n'ont rien fait pour empêcher qu'une autre génération de Sahraouis soit sacrifiée. Il faut donc tenir un référendum de toute urgence.

20. **M. Roa** (Going Organic Western Sahara) dit que lors d'une visite à des camps de réfugiés en 2014 dans le cadre d'un projet d'agriculture biologique à Smara, il est arrivé à la conclusion que les Sahraouis ne jouissent pas de la liberté essentielle qui leur

permettrait de choisir leur propre voie et de s'exprimer sans risquer d'y laisser la vie.

21. Les violences perpétrées contre les militants sahraouis, notamment les manifestants de Gdim Izik, [étaient cruelles, injustes et largement sous-tendues par des motivations politiques. Des observateurs internationaux indépendants ont pris note des condamnations à la prison très sévères prononcées sans preuves contre des manifestants.

22. Les actions de développement économique sont entravées par l'absence d'opportunités offertes aux Sahraouis, ce qui les désavantage sur le marché économique mondial. Les contraintes qu'ils subissent sont en fait visibles dans tous les aspects de la vie sociale.

23. Les Nations Unies devraient dépêcher une nouvelle mission sur le terrain et changer de stratégie afin de lancer un processus efficace de consolidation de la paix. La faible couverture médiatique et le manque d'attention accordée à la question du Sahara occidental de la part de la communauté internationale est ahurissant. Le peuple sahraoui doit avoir la chance de se bâtir un avenir prospère et de panser les blessures du passé.

24. **M. Lygeros**, parlant à titre personnel en qualité de professeur d'université, dit qu'aucune dictature ne peut représenter véritablement un peuple car la représentation doit être librement consentie. Depuis ses débuts, le Front Polisario n'a jamais affiché le souci de représenter vraiment la population du Sahara. Il a plutôt utilisé cette revendication comme prétexte pour exploiter des ressources financières et diplomatiques. En tant qu'entité, le Front Polisario est une aberration idéologique. Il est de plus en plus clair qu'il ne se soucie pas des habitants de la région. Sa fonction principale est de créer des frictions locales pour déstabiliser la région dans son ensemble. Depuis longtemps, le peuple du Sahara n'attend plus rien du Front Polisario, qui n'aurait jamais été viable sans les financements occultes qu'il reçoit. La population, qui était déjà libre dans les provinces du Sud, avait ses propres représentants, qui n'avaient rien à voir avec le Front Polisario.

25. La réintégration du Maroc dans l'Union africaine montre la voie à suivre pour obtenir des résultats concrets et fiables. Le Front Polisario est une structure du passé et le peuple du Sahara sera libre lorsque le Front Polisario cessera d'exister.

26. **M. Lakhrif** (membre de la Chambre marocaine des conseillers) dit qu'il a été élu au Parlement marocain par les électeurs de Laayoune, qui attendent

de lui qu'il les représente de façon démocratique et transparente. Ayant vu le jour et grandi au Sahara, il a le droit de représenter le peuple du Sahara. Les prétendus dirigeants du Front Polisario ne peuvent s'exprimer au nom de ce peuple car personne ne les a jamais élus. Le Front Polisario ne représente pas ce peuple, pas plus que les Sahraouis vivant dans le Sahara marocain ou ceux qui sont dans les camps de Tindouf.

27. L'initiative d'autonomie présentée par le Maroc en 2007, dont la viabilité et la crédibilité ont été attestées par la communauté internationale, offre la meilleure solution pour régler le conflit et mettre fin à la souffrance des familles des camps de Tindouf. Elle garantira également à ces Sahraouis le plein exercice de leurs droits et une vie digne avec leur retour dans leur pays et leur contribution aux nouveaux projets de développement dans la région.

28. **M. Jensen** [ex-Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)] dit qu'après des années d'inaction, il y a eu beaucoup de changements au cours des 18 derniers mois. La menace de conflit armé dans la région et au-delà de celle-ci s'est amplifiée. La confrontation entre le Maroc et le Front Polisario dans la zone tampon de Guerguerat a failli dégénérer en violences et la tension n'a été désamorcée qu'après des mois de négociations et des pressions de la part du Secrétaire général et du Conseil de sécurité. Un autre fait marquant est le retour du Maroc à l'Union africaine après 33 ans d'absence et le renouvellement de son engagement à l'égard de l'Afrique.

29. Le nouveau Secrétaire général de l'ONU a publié un rapport inhabituellement complet, marquant et bien documenté (S/2017/307) sur les questions abordées, y compris l'échec dans la conduite d'un recensement dans les camps de réfugiés. À la suite de ce rapport, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2351 (2017) sur la question. Comme cela a été souligné dans le rapport et la résolution, le processus de négociation doit être fondé sur un nouvel esprit permettant de définir une solution politique mutuellement acceptable, dont notamment un accord sur la nature et la forme de l'exercice de l'autodétermination. L'Algérie et la Mauritanie doivent contribuer au processus. Le Secrétaire général a nommé un nouvel Envoyé personnel pour le Sahara occidental qui devra faciliter la reprise des pourparlers.

30. Il est inutile de ressortir les vieux plans de règlement ou de répéter les mêmes arguments. Il faut que prévale un nouvel esprit de compromis, ainsi

qu'une volonté d'explorer les options offertes à la suite du plan d'autonomie régionale proposé en 2007. Les positions privilégiées de chaque partie ne seront pas acceptées : le compromis est inévitable et l'inaction dangereuse. C'est le moment pour les dirigeants politiques de montrer qu'ils sont de véritables hommes d'État et pour la Commission d'agir à cet effet.

31. **M. Haidara** (Fédération mondiale des amis du Sahara marocain) dit que les efforts consentis par le Maroc pendant plus de 40 ans pour trouver une solution à ce conflit régional hérité de la Guerre froide ont été couronnés par la présentation du plan d'autonomie pour la région du Sahara, que les Nations Unies ont favorablement accueilli et qui a profité à la population locale. L'initiative de régionalisation qui a suivi visait notamment à améliorer les conditions sociopolitiques et économiques de la population locale avec sa pleine participation. Le Gouvernement marocain investira, entre 2016 et 2020, plus de 8 milliards de dollars dans le cadre de son nouveau modèle de développement des provinces du Sud, dans le but d'en faire un point de jonction économique entre l'Afrique et l'Europe. La participation importante des Marocains des provinces du Sud atteste de l'appui qu'ils apportent aux mesures gouvernementales et de leur engagement à défendre l'intégrité territoriale du Maroc. La question du Sahara doit être abordée non pas simplement comme une question marocaine, mais comme une question impliquant la garantie de l'intégrité d'une population africaine et la promotion de la démocratie et de l'état de droit. Il est temps de mettre fin à cette futile danse diplomatique et politique autour de la prétendue question du Sahara occidental, qui n'est rien d'autre, depuis la nuit des temps, qu'un Sahara marocain, comme le montrent la culture et les coutumes que les populations de la région partagent avec le reste du pays. La Fédération mondiale des amis du Sahara marocain se tient prête à faire échec à toute tentative visant à porter atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc.

32. **M. Razama** (maire d'El Marsa, Laayoune), parlant en qualité de président du Comité des affaires étrangères et de la défense du Parlement marocain, dit que le retour du Maroc à la place qui lui revient dans l'Union africaine a mis un terme à 38 ans d'une cruelle impasse au cours de laquelle le pays s'est élevé contre la reconnaissance par l'Union de la prétendue République arabe sahraouie démocratique en violation des propres instruments de l'Union. En juillet 2016, une majorité d'États membres de l'Union africaine ont demandé de suspendre le droit de la prétendue République arabe sahraouie démocratique de siéger dans cette instance. Au Sommet africain de janvier

2017, 47 pays africains sur 54 ont approuvé le retour inconditionnel du Maroc en qualité de membre de l'Union. Les quelques pays qui y étaient opposés savaient très bien que le retour du Maroc signifiait que les jours de la fallacieuse République sahraouie au sein de l'Union étaient comptés. À ce jour, 32 pays membres des Nations Unies seulement, la plupart étant des régimes autoritaires, et aucune puissance importante, reconnaissent cette république fictive. La grande majorité des pays africains souhaite que cette entité ne soit plus membre de l'Union africaine. Il faut que cette fiction cesse.

33. **M. Postiglione**, intervenant à titre personnel en qualité de journaliste indépendant, dit que plusieurs cas mis en lumière dans un livre qu'il a récemment publié montrent de quelle manière le conflit du Sahara occidental et le Front Polisario pourraient contribuer à déstabiliser tout le Sahara. Le Front Polisario semble incapable d'empêcher des malfrats et des jihadistes d'infiltrer certains des camps qu'il contrôle, tandis que les jeunes Sahraouis, pauvres et déçus par la direction corrompue du Front Polisario, sont séduits par le discours jihadiste contre la corruption. Ainsi, l'enlèvement d'une femme travaillant pour une ONG, au siège du Front Polisario où elle aurait dû être en sécurité, montre bien que des liens semblent exister entre des responsables du Front Polisario et des groupes armés jihadistes actifs dans la région située entre le Mali et l'Algérie. En outre, l'arrestation en 2010 par la police mauritanienne de trafiquants de drogues, dont une personne soupçonnée d'être l'agent de liaison entre le Front Polisario, Al-Qaïda dans le Maghreb islamique et des réseaux importants de contrebande, semble indiquer que le Front Polisario perd sa fameuse imperméabilité à toute infiltration terroriste compte tenu du nouveau paysage politique, de la perte de l'appui économique que lui apportait Kadhafi et de l'omniprésence des mouvements islamistes fondamentalistes.

34. **M^{me} Ramos** (American Association of Jurists) dit que le Sahara occidental est un territoire non autonome occupé illégalement par le Maroc depuis 1975. En tant que peuple colonisé, les Sahraouis ont un droit inaliénable à l'autodétermination en application de la Déclaration sur la décolonisation. La Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif dans lequel elle a rejeté les revendications de souveraineté sur le Territoire présentées par le Maroc. Plusieurs avis juridiques sur le Sahara occidental rendus au cours des dizaines d'années suivantes par les Nations Unies, l'Union africaine et la Cour de justice de l'Union européenne ont condamné l'exploitation des ressources naturelles des Territoires non autonomes

sans le consentement de leurs populations et souligné qu'il s'agissait d'une usurpation des droits légitimes de ces populations. L'American Association of Jurists appuie le Plan présenté en 1990 par les Nations Unies pour le règlement de la question du Sahara occidental et condamne à la fois les violations des droits de l'homme dont sont victimes les prisonniers politiques sahraouis dans le Territoire et la situation humanitaire des 160 000 habitants des camps de réfugiés de Tindouf.

35. **M. Ben Abdelayachi Heiba** (Chambre de la pêche maritime Atlantique-Sud) dit que le mois précédent, un homme de 90 ans réduit en esclavage dans les camps de Tindouf, est mort dans des circonstances obscures d'une grave déshydratation après une vie de servitude. Il avait été rejeté par une famille qui l'asservissait depuis longtemps. Un journaliste sahraoui courageux, qui avait rencontré ce vieillard deux mois plus tôt, a relaté l'incident afin de rompre le silence sur cette affaire. Ce genre de tragédie peut se produire dans une société de révolutionnaires et ne pas susciter de réaction car la victime était noire et d'aucune utilité pour ses maîtres. Le Front Polisario a toujours nié la propagation de l'esclavage dans les camps de réfugiés de Tindouf et répondu à ces allégations comme à l'habitude en altérant les faits et en proférant des mensonges manifestes.

36. Les blancs des camps de Tindouf ne saluent ni ne s'assoient à la même table que les noirs, auxquels ils se réfèrent de façon péjorative. Les pères possédant des esclaves les lèguent à leurs fils. En outre, les esclaves peuvent être rendus à la liberté par un document officiel. Le vieil esclave mort de soif était avant tout un être humain digne de respect, quelle que fut sa couleur de peau, et un citoyen sahraoui qui aurait dû bénéficier de tous ses droits. Une enquête doit être menée pour faire toute la lumière sur les causes de la mort de cette personne et accrédi ter l'existence de l'esclavage dans les camps de Tindouf. Les dirigeants de haut rang du Front Polisario et leur entourage devraient avoir honte d'évoquer les droits de l'homme et l'égalité dans les instances internationales.

37. **M^{me} Bossoula** (Association Femme) dit que le mois précédent, un habitant des camps de réfugiés de Tindouf a écrit une lettre au prétendu Croissant-Rouge sahraoui demandant des explications face au refus d'accorder aux habitants de ces camps une carte de réfugié. Selon la lettre, un groupe de jeunes sahraouis, envoyés en Amérique du Sud pour y étudier et subir un entraînement militaire, a demandé l'asile dans un aéroport espagnol, ce que les autorités espagnoles ont refusé. Le Front Polisario a considéré cette demande

d'asile comme un acte de rébellion et a indiqué que les jeunes hommes auraient évité des restrictions sur leurs déplacements et une humiliation s'ils avaient bénéficié de cartes de réfugiés, ce qui les aurait mis sous la protection de l'ONU.

38. Pour que des cartes de réfugiés soient délivrées aux habitants des camps, il faut procéder au recensement de la population de ces camps, mesure recommandée par l'ONU et soutenue par le Maroc. Cependant, le Front Polisario et ses maîtres refusent catégoriquement d'ouvrir l'accès des camps au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aux fins du recensement de leur population, sachant que la population actuelle des camps est bien inférieure aux chiffres qui sont communiqués pour recevoir l'aide internationale, ce qui permet de tirer profit de la vente des produits de l'aide en dehors des camps. En outre, la déclaration du nombre réel d'habitants des camps mettrait davantage à mal la légitimité du Front Polisario qui se revendique comme le représentant unique du peuple sahraoui. Les cartes de réfugiés donneraient à ceux-ci une liberté de mouvement qui effraie le Front Polisario. Le véritable coupable de cette situation n'est pas le Front Polisario, mais l'Algérie qui abrite ces camps.

39. **M. Biagioli** (maire de Calenzano, Italie), parlant au nom des quelques 300 institutions italiennes qui ont signé un pacte d'amitié avec la République arabe sahraouie démocratique, dit que le peuple sahraoui dans son ensemble a été privé de son droit à l'autodétermination et que de nombreux Sahraouis vivent dans les camps surpeuplés de réfugiés de Tindouf dans des conditions sanitaires difficiles. La proximité du Sahara occidental avec les routes et les zones de contrebande dans lesquelles opèrent des groupes terroristes transnationaux ne fait qu'aggraver les choses dans une région déjà volatile. Les considérations relatives à la sécurité sont donc tout aussi pressantes que la question de la décolonisation. Le Plan de règlement présenté par les Nations Unies constituait une solution viable puisqu'il prévoyait la tenue d'un référendum permettant à toute la population du Sahara occidental de choisir son futur politique. Celle-ci attend depuis plus de 30 ans que ce référendum, approuvé par le Conseil de sécurité, se tienne, et mène un remarquable combat pacifique pour ses droits, contrairement au pays qui entretient sur 270 kilomètres dans le Territoire un mur de sable truffé de mines.

40. Le Sahara occidental reste dans l'attente d'une solution diplomatique durable. L'impasse actuelle porte atteinte au prestige des institutions internationales et va à l'encontre du droit international qu'il faut respecter

si on veut faire prévaloir la paix dans le monde. Il est temps d'agir avec le Conseil de sécurité pour trouver une solution à cette question conformément à la Charte. On peut envisager une nouvelle approche en examinant la question du Sahara occidental en vertu du Chapitre VII de la Charte plutôt que du Chapitre VI et en agissant au regard des violations de la paix et des actes d'agression. L'orateur attend avec impatience le jour où le drapeau sahraoui flottera aux Nations Unies.

41. **M. Leite** (Plateforme internationale des juristes pour le Timor oriental), s'exprimant également au nom de Stichting Zelfbeschikking West-Sahara, dit que de nombreux experts en droit international considèrent que les questions de Timor-Leste et du Sahara occidental sont très semblables du point de vue juridique. C'est pour cela que tous les dirigeants timorais ont résolument et continuellement exprimé leur solidarité avec la cause sahraouie. Lors de la conférence du vingt-cinquième anniversaire de la Plateforme internationale de juristes, l'ex-chef de la résistance timoraise à l'occupation indonésienne du Timor-Leste a affirmé que la libération du Sahara occidental n'était qu'une question de temps. La Cour de justice de l'Union européenne a elle aussi offert un énorme soutien à la cause sahraouie dans une décision récente par laquelle elle a souligné le statut à part et distinct reconnu au territoire du Sahara occidental par rapport au Royaume du Maroc. Se félicitant du discours fort prononcé par le Président de la République française, Emmanuel Macron, devant l'Assemblée générale de l'ONU, dans lequel il a défendu la primauté du droit international, le respect de la règle du droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire, l'orateur exprime l'espoir que la MINURSO aura la compétence de surveiller la situation des droits de l'homme dans le Territoire.

42. **M. Bessedik** (Algérie) demande davantage de précisions sur la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Plateforme internationale des juristes pour le Timor oriental.

43. **M. Leite** (Plateforme internationale des juristes pour le Timor oriental), dit que la célébration de l'anniversaire a eu lieu au Parlement portugais et que deux vice-présidents du Parlement ont eu à cette occasion des mots importants de soutien à la cause sahraouie.

44. **M. Romero** (Total News), intervenant en qualité de journaliste et d'expert en relations et en sécurité internationales pour l'Agence d'informations argentine, dit que le refus du Front Polisario et des autorités algériennes de conduire un recensement de la population sahraouie des camps de réfugiés de

Tindouf, comme le recommande le HCR, s'explique manifestement par les profits illégaux que tirent les dirigeants sahraouis de la surestimation du nombre de Sahraouis et par le détournement systématique de l'assistance humanitaire. Ces détournements de l'aide internationale auxquels se livrent impunément les dirigeants du Front Polisario ont été attestés et condamnés par le HCR, le Programme alimentaire mondial et plusieurs autres organisations. Un rapport récemment publié par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) a mis en évidence le détournement de l'aide perpétré conjointement par le Front Polisario et le Croissant-Rouge algérien. La plus grande partie de cette aide est stockée, redistribuée et vendue en Afrique subsaharienne et les revenus issus de ces ventes, ainsi que l'assistance financière européenne de l'Union européenne, ont été utilisés par les dirigeants corrompus du Front Polisario pour acheter des armes et des biens immobiliers destinés à leur usage personnel tandis que les populations des camps vivent dans des conditions inhumaines. L'orateur engage instamment les Nations Unies à dénoncer ces graves détournements de l'aide humanitaire et à exiger l'ouverture des camps de réfugiés de Tindouf aux délégués du HCR, de sorte qu'ils puissent mener un recensement fiable de la population sahraouie et suivre la création de mécanismes de surveillance de la fourniture de l'aide humanitaire.

45. **Le Président** rappelle aux pétitionnaires qu'ils doivent éviter de mentionner des pays qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

46. **M^{me} Daoudi** (Sahara Media Centre) dit que les prétendues violations des droits de l'homme au Sahara servent de prétexte à la guerre interminable que livrent le Front Polisario et ses parrains au Maroc. Leur plus récente campagne de propagande mensongère concerne les détenus de Gdeim Izik, qu'ils présentent comme des prisonniers politiques en omettant des détails cruciaux, à savoir que ceux-ci ont égorgé 11 éléments désarmés des forces de sécurité, tous à la fleur de l'âge, et les ont souillés en fracassant leurs crânes et en urinant sur leurs cadavres. En outre, de grandes quantités d'armes ont été découvertes en possession des assassins que le Front Polisario et ses parrains présentent comme des manifestants pacifiques. L'oratrice se demande si le Front Polisario aurait le courage d'expliquer ces assassinats haineux aux familles de ces 11 jeunes hommes.

47. **M. Bessedik** (Algérie) note avec préoccupation les propos inacceptables tenus par le précédent pétitionnaire et dit que sa délégation espère que les pétitionnaires suivants useront d'un langage respectueux des débats au sein des Nations Unies.

48. **M. Sánchez Álvarez Castellanos** (Fenec-Design), s'exprimant en qualité d'ex-travailleur humanitaire, dit qu'il est venu dénoncer devant la Commission les détournements systématiques et continus de la part de dirigeants du Front Polisario de fonds publics destinés à des projets humanitaires dans les camps de réfugiés de Tindouf, qu'il a personnellement constatés. Il cite les noms de hauts dirigeants du Front Polisario, ayant malheureusement parfois bénéficié de la complicité de deux Espagnols connus chargés de la coopération pour le développement, qui ont été impliqués dans les détournements lucratifs de fonds et d'aide alimentaire fournis sur la base d'un nombre exagéré de prétendus bénéficiaires et évoque également plusieurs projets financés mais restés lettre morte. En qualité de directeur d'une ONG espagnole qui a financé pendant des années des projets dans les secteurs de l'enseignement et de l'agriculture, il a été personnellement témoin du détournement de l'aide avec laquelle des dirigeants du Front Polisario se sont payés en espèces et ont financé leurs conférences. Ces dirigeants ont en outre trouvé le moyen de gagner de l'argent dans le cadre de colonies de vacances au bénéfice des enfants des camps de Tindouf.

49. L'orateur dit avoir eu récemment l'occasion de se déplacer dans les provinces du sud du Maroc pour des reportages photo, puis a décidé de s'installer de façon permanente à Laayoune, ce qui lui a permis d'observer de très près la situation de la population sahraouie qui, dans la plupart des cas, jouit d'un niveau de vie élevé sous l'administration marocaine et bénéficie des politiques sociales conduites par le Gouvernement dans la région. Nonobstant les contre-vérités propagées à l'étranger par le Front Polisario en ce qui concerne les violations des droits de l'homme au Sahara, il appartiendra en définitive aux Sahraouis de décider du futur des provinces du sud du Maroc.

50. **M^{me} Hammi** (Association Liberté et Fraternité) dit que le Maroc est pleinement convaincu que le Sahara est une terre marocaine à laquelle il ne renoncera pas, quel qu'en soit le prix. Le Maroc a néanmoins fait des concessions douloureuses et essayé de se rapprocher de ses adversaires dans l'espoir de trouver une issue au conflit. Plusieurs grandes puissances, ainsi que le Conseil de sécurité, ont salué les propositions sérieuses et crédibles présentées par le Maroc pour favoriser un règlement. Le Front Polisario n'est qu'un instrument contrôlé à distance par une autre puissance. La question du Sahara apparaît si difficile à résoudre parce que cette puissance rejette toute solution qui ne conduit pas à l'indépendance de la région, car elle est déterminée à réaliser ses objectifs

stratégiques, à savoir élargir ses frontières, gagner une ouverture sur l'océan Atlantique et étrangler et affaiblir le Maroc pour devenir une puissance unique et sans rival dans la région. La puissance qui arme, finance, forme et parle au nom du Front Polisario est connue de tous: c'est l'Algérie.

51. **M. Mrabih Rabou** (Association Amis de Tarfaya) dit qu'au cours des quatre précédentes années, le Gouvernement marocain a conçu de nombreux plans de développement pour la région du Sahara en vue de couvrir les besoins exprimés par la population locale et ses représentants. Ainsi, la pauvreté a reculé dans le Sahara deux fois plus vite qu'au niveau national. Elle s'établit maintenant à 6,5 %. On pense souvent à tort que le Maroc exploite illégalement les ressources naturelles du Sahara sans y associer la population locale ni investir dans la région. Sur le plan financier, le Maroc a investi plus qu'il n'a reçu de l'exploitation des ressources naturelles du Sahara, activités profitant directement à la population locale. Depuis qu'il a réintégré l'Union africaine, le Maroc met en œuvre de nouveaux plans de développement visant à faire du Sahara un pôle économique et un lien entre le Maroc et le reste du continent africain. Pour cela, il s'emploie à restructurer l'exploitation des ressources naturelles et à investir dans la création de complexes industriels de production d'engrais, d'aéroports, de routes et de nouvelles villes disposant de facilités industrielles très avancées. Ces projets contribueront à réduire davantage le chômage et l'analphabétisme. En tant que directeur d'une compagnie locale en pleine réussite employant plus de 70 Sahraouis, l'orateur est en mesure d'attester que la mise en œuvre réussie de stratégies de développement régional repose sur la contribution et les compétences de la population locale.

52. **M. Gil Garre** (International Security Observatory) dit que les activités terroristes menées par des groupes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et Al-Qaida se sont intensifiées dans la région sahélo-saharienne et que l'infiltration terroriste du Front Polisario est particulièrement préoccupante. Des méthodes abjectes caractéristiques du terrorisme jihadiste ont été employées lors de l'assassinat sinistre de 11 fonctionnaires marocains, qui ont été égorgés et dont les cadavres ont été profanés par des militants du Front Polisario lors des révoltes du camp de Gdim Izik. Dans un contexte si instable, il est possible que le Front Polisario renoue avec la violence armée. Les jihadistes encourageront et détourneront un tel conflit pour élargir au monde entier leur idéologie criminelle. Il est donc impératif que les Nations Unies prennent des mesures concrètes pour éviter une telle escalade. Pour l'orateur, toutes les parties concernées veulent un

règlement du conflit du Sahara occidental, qui revêt un caractère artificiel depuis le début. Si ces parties réfléchissent aux incidences du conflit sur la sécurité, elles pourraient trouver des intérêts communs susceptibles d'étayer un règlement plus large. En outre, le Maroc a proposé un plan d'autonomie sérieux et crédible constituant une bonne base pour conduire cet effort et pour le développement social, économique et culturel de la région, qui pourrait être le meilleur rempart contre la violence venue de l'extérieur.

53. **M. Zardini**, parlant en qualité d'universitaire et d'économiste argentin, dénonce la campagne de désinformation menée par le Front Polisario pour faire croire à l'opinion mondiale que le Maroc exploite les ressources naturelles du Sahara au détriment de la légalité internationale et des intérêts de la population locale. Le Maroc n'est pas une puissance occupante puisque les provinces méridionales du Sahara sont historiquement reconnues comme faisant partie de son territoire. Par conséquent, le Maroc, État souverain, est dans l'obligation, conformément au droit international, d'établir une stratégie économique et d'exploration des ressources au bénéfice de tous les Marocains. C'est dans ce contexte qu'il a arrêté un programme de développement des provinces du Sud et investi des ressources considérables afin d'éradiquer les séquelles du sous-développement hérité du colonialisme. Cependant, le Front Polisario exploite la souffrance et la misère des réfugiés sahraouis des camps de Tindouf à des fins de propagande destinée à bloquer toute solution politique.

54. **M^{me} Chávez Cossío**, parlant en qualité d'universitaire péruvienne, dit que la proposition marocaine d'autonomie du Sahara occidental constitue la meilleure base pour une solution définitive et que le Maroc est le représentant le plus légitime des Sahraouis pour quatre raisons. Premièrement, sur le plan démographique, la plupart des Sahraouis vivent dans le Sahara marocain. Seule une petite proportion d'entre eux est otage du Front Polisario dans les camps de réfugiés de Tindouf en Algérie. Deuxièmement, personne en dehors du Maroc ne peut prétendre représenter les Sahraouis. La prétendue République arabe sahraouie démocratique, entité fictive proclamée par le Front Polisario et établie en Algérie, n'a aucun des attributs d'une nation souveraine et n'est pas reconnue en tant que telle par la communauté internationale. Le Front Polisario lui-même n'est pas reconnu dans les résolutions des Nations Unies comme un mouvement de libération nationale ou comme un représentant légitime et unique. En outre, la Cour de justice de l'Union européenne a récemment rejeté une demande du Front Polisario au motif qu'il n'avait

aucun statut juridique pour représenter le peuple sahraoui. Troisièmement, le Maroc a des liens indéfectibles, historiques et juridiques, avec la région du Sahara, comme l'a confirmé un avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice. C'est bien le Maroc qui a appelé à la décolonisation du Territoire occupé par l'Espagne bien avant la création du Front Polisario séparatiste. Quatrièmement, le Sahara marocain a participé aux élections démocratiques qui se sont tenues dans le pays.

55. **M. Cameron** (World Action for Refugees) estime essentiel de conduire un recensement crédible afin d'établir une fois pour toutes le nombre exact de détenus dans les camps de Tindouf. Pendant plus de 40 ans, les appels à l'organisation d'un tel recensement se sont multipliés de la part du HCR, de l'Union européenne et de nombreuses ONG, mais certains acteurs influents s'y sont opposés. L'orateur estime que les chiffres gonflés de réfugiés fournis par le Front Polisario ont donné à celui-ci une plus grande légitimité politique et ont permis de détourner une partie de l'aide et de la revendre sur d'autres marchés. Ce racket, qui a été confirmé, ainsi que le détournement de l'aide, y compris celle qui parvient jusqu'aux camps de réfugiés, ont réduit à néant la capacité de la communauté internationale d'offrir de l'aide, compte tenu des conséquences catastrophiques que cela pourrait avoir sur la population des camps. En outre, quand les acteurs clés d'un conflit essaient de dissimuler la vérité ou entravent sa manifestation, ils sapent leur propre crédibilité. Ce sont les faits, et non la propagande, qui peuvent permettre de débloquer la situation actuelle de souffrance des populations des camps.

56. **M. Grimblatt Hinzpeter** (Centro de Estudios del Magreb para las Americas) examinant l'historique de la question du Sahara occidental, dit notamment que le Maroc avait demandé de récupérer son Sahara, alors sous occupation espagnole, juste après avoir accédé à l'indépendance. Lors de la restitution de la région par l'Espagne, la Cour internationale de Justice a confirmé l'existence de liens historiques et juridiques entre le Maroc et les tribus sahraouies. Par la suite, l'Algérie a tenté d'occuper des régions du Sahara marocain dans le but de gagner un accès à l'océan Atlantique, ce qui a été à l'origine d'un conflit armé, de la création du Front Polisario et de la République arabe sahraouie démocratique et de plusieurs dizaines d'années d'instabilité. Le Maroc avait accepté de négocier avec le Front Polisario sous l'égide des Nations Unies, mais le Plan de règlement des Nations Unies et le projet de tenue d'un référendum afin de décider du futur du Territoire se sont effondrés dans les années 90 compte

tenu des difficultés liées à l'identification du corps électoral. Depuis 2000, les Nations Unies penchent pour une solution politique négociée. En 2007, le Maroc a proposé un plan d'autonomie équitable et réaliste, qui est actuellement privilégié et bénéficie du soutien d'un grand nombre de pays.

57. **M. Hormatallah** (Association marocaine pour le développement d'Oued Eddahab) s'exprimant en qualité de citoyen sahraoui du Maroc vivant à Dakhla, dit que le Front Polisario et ses protecteurs tentent frauduleusement de convaincre la communauté internationale que le Maroc exploite les richesses du Sahara, notamment le phosphate et les ressources halieutiques, alors que celles-ci ne représentent qu'une part insignifiante des très importantes réserves de poissons et de phosphates du pays. Par contre, le Maroc a investi 7 milliards de dollars dans des projets de développement de la région, un montant infiniment supérieur à la valeur des ressources naturelles de la région saharienne. Ces investissements visent à dynamiser le développement économique, social, culturel et environnemental. Le Maroc se donne également pour objectif de promouvoir la participation des femmes à la vie publique et d'assurer la réinsertion des réfugiés revenant des camps. Ces projets concernent la réalisation d'infrastructures vitales, dont des routes et des universités. Le Maroc s'estime dans l'obligation d'investir dans le bien-être de la population dans son ensemble, ce qui est l'inverse d'une approche coloniale.

58. **M. El Ouali** (Association 9 mars) dit qu'il souhaite dénoncer les mensonges que la Quatrième Commission a entendu pendant des années en ce qui concerne le Sahara à l'est du mur de défense que le Maroc a édifié pour empêcher les incursions terroristes. Le Front Polisario, qui nomme cette région « les territoires libérés », essaye ainsi d'induire en erreur les personnes vivant dans les camps de Tindouf. En réalité, il sait très bien qu'il n'a ni libéré ni revendiqué ces territoires. Si le Front Polisario avait pris cette région, il y aurait certainement déplacé les camps plutôt que de les conserver sur un territoire étranger d'emprunt. Il ne l'a pas fait: premièrement, parce qu'il n'a jamais été libre de ses décisions et que ses commanditaires veulent que les camps restent là où ils sont et, deuxièmement, parce qu'il n'a pas gagné ces territoires par les armes. Le Maroc s'est volontairement retiré militairement pour placer cette zone tampon sous le contrôle de la MINURSO. Cette vérité s'est vérifiée avec force lors du retrait secret des miliciens du Front Polisario de Guerguerat en avril 2017. Ils s'y étaient introduits illégalement peu auparavant sans défendre cette zone censée faire partie

des territoires libérés. En tant que Sahraoui marocain, l'orateur défendra l'intégrité territoriale du Sahara qui, selon lui, restera marocain pour toujours.

59. **M^{me} Obenshain** (American Moroccan Alliance) dit que selon ses recherches et observations, le plan d'autonomie marocain est le meilleur moyen d'assurer une véritable représentation des Sahraouis. Le Maroc a déjà commencé à mettre en œuvre le plan : les hommes et les femmes sahraouis vivant au Sahara occidental dans les frontières du Maroc vaquent à leurs occupations quotidiennes, élèvent leurs enfants, s'instruisent, cherchent de meilleurs emplois et participent à l'autonomie. Cependant, nombreux sont ceux, parmi les véritables Sahraouis, qui ont prêté allégeance au Maroc et exprimé des craintes pour leurs proches qui ne se sont pas enfuis des camps de Tindouf où la torture serait pratiquée. Un grand nombre d'autres Sahraouis occupant des fonctions officielles partout au Maroc seraient exclus et ne pourraient pas s'exprimer lors d'un référendum d'autodétermination compte tenu des restrictions que le Front Polisario veut imposer pour y participer, même s'ils ont les mêmes origines que les autres Sahraouis vivant ailleurs au Sahara occidental ou dans les camps où ils sont opprimés.

60. **M. El Baihi** (Forum social pour le développement humain de Laayoune) dit qu'il a été témoin du détournement par le Front Polisario et ses parrains de l'assistance humanitaire destinée à la population des camps de Tindouf à l'occasion de sa participation à l'acheminement de l'aide du port d'Oran vers les camps. Les habitants des camps espèrent que les organismes donateurs tireront les enseignements de ces scandales et surveilleront directement l'acheminement de l'aide à ses véritables bénéficiaires. Moins d'un tiers des camions transportant l'aide a atteint les camps, tandis que les deux autres tiers prenaient d'autres directions. Les dirigeants du Front Polisario s'approprient le meilleur de l'aide qui parvient aux camps et en vendent une grande partie au marché noir dans des pays voisins. Ce qui reste est ensuite distribué à certains groupes de la population des camps sur la base de critères injustes tels que l'affiliation tribale, les liens avec les dirigeants du Front Polisario et l'allégeance aux responsables des camps. Pour bénéficier d'une part même modeste de l'aide, il faut subir marchandages, extorsions et pressions de la part des responsables du Front Polisario, qui punissent quiconque aurait la témérité de s'opposer à leur politique.

61. La publication du rapport de l'OLAF sur les détournements de l'aide n'a pas mis un terme à la fraude comme le prouve un récent scandale impliquant

un célèbre chercheur et défenseur espagnol de la prétendue question sahraouie qui a détourné plus de 700 000 euros destinés à des projets de développement dans les camps de Tindouf. La population des camps est lassée des rapports et des promesses et a surtout besoin que l'Assemblée générale se prononce fermement contre de tels abus. Enfin, l'orateur souligne que le Sahara est et restera partie intégrante du Maroc et de son héritage.

62. **M^{me} Metton**, parlant à titre personnel en qualité d'avocate au barreau de Paris, dit que le Maroc empêche la mise en œuvre effective des principes et résolution de l'ONU et l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination.

63. L'oratrice souligne qu'elle a été victime des politiques répressives du Maroc. Alors qu'elle exerçait son métier et défendait les prisonniers politiques de Gdeim Izik, elle a été brutalement expulsée de la Cour de Rabat parce qu'elle avait évoqué le sujet tabou de la torture. Rappelant qu'en 2016, le Comité contre la torture de l'ONU a reconnu qu'un prisonnier politique de Gdeim Izik avait été torturé et condamné par le Maroc sur la base d'aveux obtenus sous la torture, elle donne des détails sur les méthodes de torture employées : viols par pénétrations anales répétées, ongles arrachés, suspensions par les poignets, coups violents, brûlures, injures et menaces. La torture a pour seul but de déshumaniser et de détruire l'être humain. C'est la raison pour laquelle elle est prohibée en tout temps et en tout lieu.

64. En outre, puisque le Sahara occidental est un territoire occupé, toute violence contre son peuple constitue une violation des conventions de Genève. De plus, c'est le seul Territoire, dans la liste des Territoires non autonomes, qui n'a pas de Puissance administrante et qui connaisse de telles violences massives dirigées contre un peuple qui conduit pourtant une lutte pacifique. Il est donc impératif que les Nations Unies veillent à assurer le processus d'autodétermination au Sahara occidental conformément aux principes fondamentaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

65. **M. Dos Santos** (Friends Solidarity of West Sahara in Timor-Leste) dit que son propre pays, le Timor-Leste, a, tout comme le Sahara occidental, lutté pendant des dizaines d'années contre l'occupation avant d'obtenir le droit de s'exprimer librement à travers un référendum. Le Sahara occidental demeure cependant incomplètement décolonisé puisque le Maroc a saboté le référendum prévu. Dans l'intervalle, bien qu'il ne soit pas *de jure* une Puissance administrante, le Maroc, de connivence avec certains

pays occidentaux, exploite illégalement les ressources naturelles du Territoire, ce qui devrait lui être interdit. L'Espagne, ancienne puissance coloniale, et les Nations Unies, ont pour mission de veiller à ce que les deux parties au conflit reprennent le dialogue, respectent les résolutions pertinentes et permettent au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination le plus tôt possible. Sans référendum, le peuple sahraoui restera apatride et une partie de la population continuera de vivre dans des camps de réfugiés où les conditions de vie ne peuvent que se dégrader. Il est donc urgent que les Nations Unies mobilisent davantage de ressources et fournissent aux camps des installations d'assainissement décentes et des infrastructures d'enseignement et de soins. La Commission devrait également mettre son autorité morale au service de la lutte du peuple sahraoui dans son ensemble afin de lui assurer un futur meilleur.

66. **M. Vargas Osorio** (Observatorio de la Democracia), soulignant avec insistance qu'il donne un point de vue objectif d'expert, dit que les Nations Unies jouent un rôle unique du fait de leur neutralité qui donne aux parties en conflit la possibilité de régler leurs différends dans le respect de leur souveraineté. Les Nations Unies doivent veiller à ce qu'elles ne soient pas utilisées comme une instance où, à travers des porte-paroles du Front Polisario, on donne la voix à des pays tiers marxistes adeptes de l'ingérence et à des régimes dictatoriaux corrompus responsables du déclenchement d'un conflit artificiel au Sahara occidental, qui aurait dû être réglé il y a des dizaines d'années. En outre, le Sahara occidental ne peut être considéré comme une colonie. Par conséquent, il ne doit pas figurer à l'ordre du jour de la Quatrième Commission. C'est le Conseil de sécurité, au titre du paragraphe premier de l'Article XII de la Charte des Nations Unies, qui devrait rechercher une solution définitive à ce conflit. De plus, le Conseil ne devrait pas permettre l'ingérence d'organes non concernés ou de pays étrangers. Tous les pays qui soutiennent le Front Polisario sont des pays qui violent de façon flagrante les droits fondamentaux de leur population, ce qui contraste de façon remarquable avec la situation des habitants des provinces sud du Maroc qui jouissent de la liberté politique et économique dans le cadre de l'état de droit.

67. **M. Mohamed**, parlant à titre personnel, dit qu'il est fier d'apporter le salut des camps de réfugiés en Algérie. Les Nations Unies ne devraient plus donner la parole à des intervenants qui ne font que propager des mensonges. Le Front Polisario a toujours été le seul et légitime représentant du peuple sahraoui depuis que l'Espagne a quitté le Territoire en 1973. Si l'orateur

n'a pas été en mesure de répondre à toutes les allégations de racisme, de vol et autres, il continuera à revendiquer l'exercice par le peuple sahraoui de ses droits légitimes, et si les Nations Unies ne prennent pas les mesures qui s'imposent à cette fin, le peuple sahraoui arrachera ces droits par tous les moyens. Il ne s'agit pas d'une déclaration de guerre, mais d'un cri de désespoir car les Sahraouis sont tellement las de cette situation qu'ils en viennent à abhorrer toute référence à la paix et la démocratie.

La séance est levée à 18 heures.